



Décision de radiodiffusion CRTC 2013-212

Version PDF

Ottawa, le 3 mai 2013

Greg Johnson

Eskasoni (réserve indienne) (Nouvelle-Écosse)

Radio Ntetemuk inc.

Betsiamites (Québec)

CICU-FM Eskasoni (réserve indienne) et CIMB-FM Betsiamites – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio autochtone de type B CICU-FM Eskasoni (réserve indienne) et CIMB-FM Betsiamites du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, selon les modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. Le Conseil note qu'il n'a pas reçu les demandes de renouvellement de licence pour CICU-FM et CIMB-FM. Si le Conseil ne reçoit pas ces demandes d'ici le **29 novembre 2013**, il pourrait ne plus renouveler ces licences.
3. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de ces licences. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à chaque licence.*